

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme

PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), porte un projet de réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) - Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'environ 26 km entre le lieu-dit Bois Sacré à La Seyne-sur-Mer à l'Ouest et les gares situées à La Garde en centre-ville et à La Pauline à l'Est, en desservant les communes de La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde.

Par délibération le 10 novembre 2021, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a retenu le principe d'organiser une concertation préalable ayant pour objet d'assurer l'information sur ce projet et de recueillir les observations et propositions du public.

DUREE DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Du 15 décembre 2021 à 8h au 31 janvier 2022 à minuit.

MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

L'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs.

ESPACE INTERNET

Un espace internet sur le site de la Métropole (www.metroletpm.fr) dédié au téléchargement des documents relatifs à la concertation et au dépôt d'observations et de suggestions du public sur un registre numérique sera accessible à l'adresse suivante : metroletpm.fr/concertation-bhns. Cet espace internet permettra de consulter et télécharger le dossier de concertation et sa synthèse.

REGISTRE PAPIER, EXPOSITION, DOCUMENTATION

Un registre papier permettant le dépôt des observations et propositions, une exposition d'information générale, le document de synthèse et le dossier de concertation seront mis à disposition du public durant toute la durée de la concertation préalable au sein de chaque mairie ainsi qu'à l'Hôtel Métropolitain (selon les horaires d'ouverture au public) :

- **La Valette-du-Var** : Hôtel de Ville, Place Général de Gaulle - 83160 La Valette-du-Var
- **Toulon** : Hôtel de la Métropole, 107 boulevard Henri Fabre - 83000 Toulon
- **Toulon** : Hôtel de Ville, Avenue de La République – 83000 Toulon
- **La Garde** : Hôtel de Ville, Rue Jean-Baptiste Lavène - 83130 La Garde
- **La Seyne-sur-Mer** : Hôtel de Ville, 20 quai Saturnin Fabre - 83500 La Seyne-sur-Mer
- **Ollioules** : Mairie Annexe, 2 place Marius Trotobas - 83190 Ollioules

COURRIEL ET COURRIER

Le public pourra également faire part de ses avis et remarques aux adresses suivantes :

- **Courriel** : concertation-bhns@metroletpm.fr
- **Courrier postal** : Métropole Toulon Provence Méditerranée - Monsieur le Président - Concertation BHNS, 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9

Dates et horaires de réception des courriels et courriers : du 15 décembre 2021 à 8h au 31 janvier 2022 à minuit.

REUNIONS PUBLIQUES

Une réunion publique sera programmée dans chaque commune pour présenter le projet, entendre les avis du public et répondre aux questions posées. Les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

Mercredi 15 décembre 2021 - 17h00 - La Valette-du-Var : Salle des Fêtes Charles Couros, Avenue Laurent de Lavoisier

Mardi 21 décembre 2021 - 17h00 - Toulon : La Rode - Salle Bortolaso, 89 rue Jean-Philippe Rameau

Mardi 11 janvier 2022 - 17h00 - La Garde : Salle Justin Mussou, 131 avenue Baptistin Autran

Mardi 18 janvier 2022 - 17h00 - La Seyne-sur-Mer : Bourse du Travail, 42 avenue Gambetta

Mardi 25 janvier 2022 - 17h00 - Ollioules : Salle Jean Moulin - Espace Pierre Puget - Place Marius Trotobas

BILAN DE LA CONCERTATION

À l'issue de cette phase, la Métropole arrêtera le bilan de la concertation publique. Ce bilan consignera de façon synthétique les avis et remarques exprimés et leur apportera une réponse motivée. Le bilan sera publié sur le site internet de la Métropole et présenté à son assemblée délibérante.